

du mardi 5 novembre 2019

Interdiction des animaux sauvages dans les cirques

Le conseil municipal qui se soucie de la condition animale, demande au maire de prendre un arrêté interdisant la présence de cirques avec animaux sur la commune. 3 Abstentions (Prog. Rep)

Budget

Le conseil adopte une décision modificative qui s'équilibre à 104 973,03€ dont 23 865,25€ en fonctionnement et de 81 107,78€ en investissement. 3 Absentions (ARIAL/EELV ; NPA)

Ouverture des commerces le dimanche

Dans les commerces de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé par décision du maire, après avis du conseil municipal, dans la limite de douze dimanches par année civile. La municipalité n'est majoritairement pas favorable à cette ouverture dominicale. Mais dans le souci de maintenir une cohésion à l'échelle de l'agglomération, d'éviter les distorsions de concurrence entre villes, le conseil adopte les cinq ouvertures dominicales suivantes en 2020 : 12 janvier ; 28 juin ; 6, 13, 20 décembre. 3 Contre (UDI ; ARIAL/EELV) 5 Abstentions (PS ; NPA ; Div.opp)

Formation des élus

La ville signe une convention avec l'organisme Cap Nova, pour un montant de 2 250€ TTC, afin que trois élus du groupe socialistes et républicains suivent une formation sur le thème « Optimiser sa prise de parole en public ». Unanimité

Location

Un logement de type 3 situé 39 rue Maurice-Beaufils est loué à M. Horde pour un montant mensuel de 260€. Unanimité

La dotation politique de la ville

Les communes présentant des dysfonctionnements urbains bénéficient de la dotation politique de la ville pour apporter un soutien aux quartiers prioritaires comme celui de la Rabaterie. Le conseil municipal approuve les projets de fonctionnement et d'investissement (achat de mobilier pour la maison du Val Fleuri, travaux dans le restaurant scolaire Marceau et dans la maison Talon près du SMJ, accueil de proximité en horaires décalés, etc) ; ainsi que la demande de subvention pour aider à leur financement. Unanimité

Services techniques

La ville sollicite une subvention de 31 000€ à Tours Métropole Val-de-Loire pour le financement des travaux d'aménagement de bureaux au rez-de-chaussée du centre technique municipal dont le coût total s'élève à 92 498€. 1 Abstention (Div.opp)

Règlement local de publicité

Le conseil métropolitain met en place un Règlement local de publicité (RLP) dans les 22 communes de la Métropole afin de fixer les conditions d'installation des publicités, enseignes et pré-enseignes sur le territoire pour mieux les intégrer au paysage. Le RLP, qui poursuit une finalité environnementale à laquelle la ville adhère, régleme les dispositifs visibles de toute voie ouverte à la circulation publique principalement installés sur les propriétés privées et aussi sur le domaine public. Le maire pourra exercer ses pouvoirs de police concernant l'affichage. Saint-Pierre compte 72 dispositifs publicitaires. Pas de vote

Achat de terrain

La ville acquiert une parcelle de 4 760 m² situé 19 rue Hyppolite Monteil à la société UGI Distribution pour un montant de 345 000€. 2 Abstentions (ARIAL/EELV)

Centre commercial place Maurice Thorez

En 1970 la ville a signé avec la Société d'Équipement de Touraine (SET) un bail à construction afin d'y édifier un bâtiment à usage d'activité commerciale et de services sur la place de la mairie, pour une durée de quarante ans. Le 1^{er} janvier 2020, les constructions édifiées et tous les aménagements et améliorations réalisés sur le terrain loué, deviennent de plein droit et gratuitement la propriété de la commune. Ainsi, le conseil met en place un bail d'une durée de trois ans (hors taxes et hors charges) au profit de la Société Auchan pour l'exploitation du supermarché pour un loyer annuel de 101 730 € ; avec la Banque populaire Val de France pour un loyer annuel de 36 564€ ; avec le salon de coiffure MS Coiffure pour un loyer annuel de 1 650€. 3 Abstentions (PS)

Groupement de commande pour l'électricité

Le conseil décide d'adhérer au groupement de commandes entre Saint-Pierre-des-Corps et le CCAS ayant pour objet la fourniture et l'acheminement d'électricité ainsi que la réalisation de prestations de services associés pour les points de livraison dont la puissance

est supérieure à 36 KVA ; et décide de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert pour un montant estimé à 810 000€ TTC pour 2020-2023. Unanimité

Expertise des arbres

La ville adhère au groupement de commandes avec les communes de Tours, Chambray-lès-Tours, La Riche, Saint-Cyr-sur-Loire, Ballan-Miré, l'Université de Tours, le Syndicat des mobilités de Touraine ainsi que Tours Métropole Val-de-Loire concernant les prestations de diagnostics phytosanitaires et d'inventaire faunistique du patrimoine arboré ; et adopte la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du Groupement de commandes dont la Métropole sera le coordinateur. 2 Abstentions (ARIAL/EELV)

Association Le Jardinot

Suite à la dissolution de l'association les « Petits Jardiniers », l'association « Le Jardinot » propose de reprendre la gestion des jardins familiaux de Saint-Pierre-des-Corps, à savoir les jardins Gambetta (6 parcelles), les jardins Nouvel'R (6 parcelles) et les jardins des Levées 1 et 2 (85 parcelles). Le conseil accepte la proposition et adopte la convention avec cette association. Unanimité

Tarifs de la piscine

À compter du 1^{er} janvier, le ticket d'entrée à la piscine passe à 2,60€ pour les adultes et à 21,60€ par abonnement de dix entrées ; à 1,70€ pour les enfants, étudiants et chômeurs et à 13,70€ par abonnement de dix entrées. Les leçons particulières de natation coûtent 56,20€ (corpocétrussiens) et 73,10€ (résidents hors commune) les 6 séances ; les cours collectifs coûtent 43,40€ (corpocétrussiens) et 55,10€ (résidents hors commune). La carte des animations (aqua forme et natation adaptée) varie de 8€/séance à 57,20€/10 séances et 100€/20 séances pour les habitants de la commune et de 8€/séance à 74,50€/10 séances et 130€/20 séances pour non Corpocétrussiens. Entrée gratuite (hors animation) pour les Corpocétrussiens de plus de 65 ans. Unanimité

Tarifs des équipements sportifs, tarifs

À compter du 1^{er} janvier, l'accès aux gymnases, terrains de sport, stade, piste d'athlétisme et à la piscine reste gratuit pour les sections de l'USSP, les opérateurs sociaux, les associations handisports, les pompiers de Saint-Pierre et les clubs de quartier. Pour les autres associations et organismes, les tarifs de location varient de 6,20€/h à 47,10€/h. Unanimité